



Procédure de licenciement dans l'entreprise

Par **stralizia**, le **14/06/2009** à **11:45**

Bonjour,

Je suis convoqué a un entretien pour un licenciement par le responsable de la l'entreprise , et je ne connais pas la cause. Dois je demander des explications à mon hierarchie(personne au dessus de moi) avant l'entretien pour le licenciement lui poser des question pour en savoir plus ??? merci pour votre réponse

Par **jrockfalyn**, le **14/06/2009** à **12:36**

Bonjour,

C'est lors de l'entretien préalable (et pas avant, en principe) que l'employeur doit énoncer les motifs qui, selon lui, justifient la mesure de licenciement. Ces motifs peuvent être de nature économique (difficultés de l'entreprise, nécessité de réorganisation,...) ou constituer une cause individuelle (faute, insuffisance professionnelle, etc...).

Il faut donc attendre.

Lors de l'entretien, l'employeur devra vous laisser vous exprimer et formuler vos observations contre le motif de licenciement.

La décision de l'employeur devra vous être notifiée au plus tôt 2 jours après l'entretien (7 jours s'il s'agit un licenciement économique).

N'hésitez pas à nous tenir au courant.

Cordialement

JR